



Compte-rendu du Comité Syndical du Pôle Mercredi 12 juin 2019 à 9 heures Salle de réunion de la CCAVM à AVALLON

Le mercredi 12 juin 2019 à 9 heures, le Comité Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

- <u>9 Délégués titulaires présents</u> : Hubert BARBIEUX, Olivier BERTRAND, Jean-Paul BUTTARD, Claudie CHAMPEAUX, Gérard DELORME, Pascal GERMAIN, Didier IDES, Nathalie LABOSSE et Philippe LENOIR.
- <u>4 Délégués titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote</u>: Alain CHAPLOT a donné pouvoir à Jacqueline DE DEMO, Sylvie CHARPIGNON a donné pouvoir à Sylvie VAUDOUX, Jean-Claude LEMAIRE a donné pouvoir à Danielle LOPES et Gérard PAILLARD a donné pouvoir à Josiane BOUTIN.
- 2 Délégués titulaires absents : Nadine LEGENDRE et Jean-Marie MAURICE.
- <u>4 Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote</u> : Josiane BOUTIN, Jacqueline DE DEMO, Danielle LOPES et Sylvie VAUDOUX.

Date de convocation	4 juin 2019
Délégués titulaires en fonction	15
Délégués titulaires présents	9
Délégué titulaire présent ayant un pouvoir de vote	0
Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote	4

Secrétaire de séance : Claudie CHAMPEAUX.

- Le Président souhaite la bienvenue à tous les Délégués titulaires et suppléants présents et présente les excuses susvisées.
- o Le Président remercie Madame Arlette BORSATO (Présidente du Conseil de Développement Territorial) de sa présence.
- Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.
- Le Président demande l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour :
 - Désignation d'un représentant suppléant pour siéger, le cas échéant, à l'assemblée générale de la Chambre économique de l'Avallonnais,
 - Cette demande est acceptée par un vote à main levée à l'unanimité.
 - Convention financière avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,
 Cette demande est acceptée par un vote à main levée à l'unanimité.

O.J N° 1: APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU JEUDI 11 AVRIL 2019

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est ADOPTÉ par un vote à main levée à l'unanimité.

O.J N° 2: INFORMATIONS DIVERSES DU PRÉSIDENT

- Marché de la signalétique : le Président informe qu'il est prévu de lancer la consultation du marché de la signalétique à la fin du mois de juin ou début juillet et que les documents de ladite consultation feront l'objet d'une consultation écrite pour requérir l'avis des membres du Comité Syndical du Pôle.
- Maison des étudiants en santé: le Président informe que la demande de permis de construire va être déposée prochainement et que la consultation des entreprises va être lancée vers le 15 juillet prochain. Le Président précise que la durée des travaux est prévue sur 8 mois et confirme que l'ouverture des locaux reste fixée au 1^{er} novembre 2020.
- Soirée d'accueil des étudiants en santé : le Président informe que la soirée d'accueil des étudiants en santé, qui a eu lieu le 21 mai dernier, s'est très bien déroulée avec la participation de 14 étudiants sur les 16 actuellement en stage sur l'Avallonnais.
- Session d'accueil suite au salon d'ULTRECHT: le Directeur informe que le PETR du Pays Avallonnais proposera une session d'accueil, du 5 au 7 septembre, pour des personnes cherchant à s'installer en BourgogneFranche-Comté.

Cette opération est menée en partenariat avec la Région et fait suite à sa présence au salon de l'émigration d'Utrecht (Pays-Bas). L'objectif de ce court séjour est de faire découvrir le territoire à ces candidats et d'envisager avec eux la réalisation de leur projet en Avallonnais.

- Représentants de la Chambre d'Agriculture de l'Yonne au Conseil de Développement Territorial du Pays Avallonnais: le Président informe que Messieurs Frédéric FERNANDES et Guillaume GOUX sont les nouveaux représentants titulaires de la Chambre d'Agriculture de l'Yonne pour siéger au Conseil de Développement Territorial du Pays Avallonnais.
- Point d'avancement du CLÉA: le Directeur informe que les dernières actions de la première année du CLEA vont se dérouler au mois de Juin. Au total, 6 classes ou groupes d'enfants auront pu bénéficier d'une animation d'éducation artistique et culturelle en 2018/2019. Pour la deuxième année qui couvre l'année scolaire 2019/2020, un appel à candidatures sera lancé courant juin à l'attention des acteurs culturels. L'objectif sera de proposer une dizaine de projets pour des enfants de CP au CM2 ainsi que deux actions en Accueils de loisirs sans hébergement.
- <u>Cinéma itinérant</u>: le Directeur informe que le projet de cinéma itinérant a connu un coup d'arrêt pour la partie qui concerne le circuit itinérant. La demande d'autorisation d'ouverture des salles de ce circuit a été rejetée par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et le CNC (Centre National du Cinéma). Une rencontre est prévue dans l'été pour lever les points de blocage et envisager un début de l'action à l'automne. Dans cette attente, les séances de juin sont annulées. Les séances en plein air de cet été ne sont pas impactées par cette décision et sont maintenues.

O.J N° 3: INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

Depuis la dernière réunion du Comité Syndical du Pôle, le Président informe qu'il n'a pris aucune décision inhérente à ses délégations.

O.J N° 4: RESSOURCES HUMAINES

Mise en place d'un Compte Épargne Temps (Rapporteur : le Président) : le Président explique que le PETR du Pays Avallonnais souhaite mettre en place un Compte Épargne Temps permettant aux agents de capitaliser des jours de congés payés et de RTT à compter de l'année 2019 (cf. : décret n°2004-878 du 26 aout 2004). Selon les explications apportées en cours de séance, il propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour adopter la mise en place d'un Compte Épargne Temps et, le cas échéant, pour acter les modalités d'application telles qu'elles sont proposées.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- O ADOPTE la mise en place d'un Compte Épargne Temps,
- ACTE les modalités d'application telles qu'elles sont proposées.

O.J N° 5: AFFAIRES FINANCIERES

1°) <u>Formation des élus</u> (Rapporteurs : le Président et le Directeur) : le Président rappelle que le PETR du Pays Avallonnais souhaite proposer des formations pour les élus afin de poursuivre le travail engagé les années précédentes. Pour 2019, il rappelle également que le format évoluerait à raison de 3 journées à thème, maximum, organisées à l'automne. Selon les explications apportées en cours de séance par le Directeur, le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour valider l'ensemble du projet pour un montant total de 5 000,00 euros conformément aux crédits budgétaires 2019 et, le cas échéant, pour l'autoriser à solliciter une subvention au titre du programme LEADER au taux de 80%, soit une subvention attendue de 4 000,00 euros.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- VALIDE l'ensemble du projet 2019 de formation des élus tel qu'il est présenté pour un montant total de 5 000,00 euros.
- O AUTORISE le Président à solliciter une subvention au titre du programme LEADER au taux de 80%, soit une subvention attendue de 4 000,00 euros.
- 2°) <u>Magazine « ça Gazouille » sous maîtrise d'ouvrage de l'association « la Maison Hirondelle »</u> (Rapporteurs : le Président et le Directeur) : le Président explique que le Conseil de Développement Territorial du PETR du Pays Avallonnais a décidé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 000,00 euros à l'association « la Maison Hirondelle », sise à MONTREAL, pour l'édition et la distribution d'une lettre d'information bimensuelle et ce, pour une période d'un an. A la suite des explications apportées en cours de séance par le Directeur, le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour valider cette décision et, le cas échéant, pour l'autoriser à signer une convention d'application de ladite décision avec l'association, maître d'ouvrage de l'opération.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- VALIDE l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 000,00 euros à l'association « la Maison Hirondelle », sise à MONTREAL, pour l'édition et la distribution d'une lettre d'information bimensuelle telle qu'elle est présentée et ce, pour une période d'un an,
- AUTORISE le Président à signer une convention d'application de ladite décision avec l'association, maître d'ouvrage de l'opération.
- 3°) Concert COVER QUEEN sous maîtrise d'ouvrage de l'association « Les arts de la Grotte » (Rapporteurs : le Président et le Directeur) : le Président explique que le Conseil de Développement Territorial du PETR du Pays Avallonnais a décidé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 100,00 euros à l'association « les Arts de la Grotte », sise à COUTARNOUX, pour l'organisation d'un concert à la Grotte de Champ Retard au cours de l'été 2019. A la suite des explications apportées en cours de séance par le Directeur, le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour valider cette décision et, le cas échéant, pour l'autoriser à signer une convention d'application de ladite décision avec l'association, maître d'ouvrage de l'organisation.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à la majorité des voix (1 abstention : Claudie CHAMPEAUX et 1 voix contre : Gérard DELORME) :

- VALIDE l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 100,00 euros à l'association « les Arts de la Grotte », sise à COUTARNOUX, pour l'organisation d'un concert à la Grotte de Champ Retard au cours de l'été 2019 telle qu'elle est présentée,
- AUTORISE le Président à signer une convention d'application de ladite décision avec l'association, maître d'ouvrage de l'organisation
- **4°)** <u>Décision modificative 2019-1</u> (*Rapporteur : le Président*) : après l'avoir présentée, le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour approuver la décision modificative n° 2019-1 conformément aux tableaux ci-dessous :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Comptes et libellés	Montants	Comptes et libellés	Montants
Budget exécutoire 2019	184 137,59	Budget exécutoire 2019	184 137,59
202-041 Étude élaboration SCOT	165 690,00	2031-041 Étude élaboration SCOT	165 690,00
2031 Étude élaboration SCOT	-34 140,00	21 Virement de la section de fonctionnement	4 950,00
202 Étude élaboration SCOT	39 090,00		
Décision modificative n° 2019-1	170 640,00	Décision modificative n° 2019-1	170 640,00
Nouveau budget exécutoire 2019	354 777,59	Nouveau budget exécutoire 2019	354 777,59

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Comptes et libellés	Montant	Comptes et libellés	Montant
Budget exécutoire 2019	579 731,90	Budget exécutoire 2019	579 731,90
6231 Annonces et insertion	-4 950,00		
23 Virement à la section d'investissement	+ 4 950,00		
Total décision modificative n° 2018-1	0,00	Décision modificative n° 2019-1	0,00
Nouveau budget exécutoire 2019	579 731,90	Nouveau budget exécutoire 2019	579 731,90

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n° 2019-1 telle qu'elle est présentée.

5°) Convention financière avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté (Rapporteur : le Président) : selon les explications apportées en cours de séance, le Président explique qu'il y aura éventuellement l'opportunité que le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté propose d'accorder une avance financière à la collectivité en lieu et place des fonds européens (ou dans l'attente de les percevoir) prévus pour l'ingénierie 2018 et 2019. Afin de parer à cette éventuelle opportunité, il propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour l'autoriser, le cas échéant, à signer une convention financière avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté afin de définir les modalités de versement d'une avance financière en lieu et place des fonds européens (ou dans l'attente de les percevoir) prévus pour l'ingénierie 2018 et 2019.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer une convention financière avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté afin de définir les modalités de versement d'une avance financière en lieu et place des fonds européens (ou dans l'attente de les percevoir) prévus pour l'ingénierie 2018 et 2019.

O.J N° 6 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Schéma de Cohérence Territorial « enquête publique » (Rapporteurs : M. Didier IDES, Vice-président en charge de l'aménagement de l'espace et Guillaume PAPIN, Chargé de mission aménagement de l'espace) : à la suite de la présentation du procès-verbal de la commission d'enquête du SCoT faite par Guillaume PAPIN, le Comité Syndical du Pôle est invité à émettre un avis sur deux points :

- <u>Au sujet de l'éolien</u>: quatre observations sur l'éolien (2 en faveur de l'éolien, 2 défavorables) interrogent la pertinence de la prescription n°48 du DOO. Un courrier d'un développeur éolien cible notamment la fragilité juridique du SCoT en ce qu'il demande des études ou des négociations qui ne sont pas dans son champ de compétence. Le développeur demande également de retirer le terme « proscrire » des zones « non préférentielles » et les cartes afférentes. En réponse, sur la proposition du bureau d'études et dans l'attente d'une validation définitive par le Comité de suivi du SCoT, les modifications suivantes pourraient être apportées afin de conserver, dans le respect de la loi, tous les objectifs de la prescription :
 - Remplacer le terme « proscrire » par « éviter »,
 - Retirer la demande d'une étude d'intégration des nouveaux parcs éoliens par rapport aux parcs existants, mais maintenir tout de même un objectif en ce sens,
 - Revoir la question du seuil de 6 éoliennes pour qualifier un « grand parc »,
 - Conserver les cartographies relatives à la prescription n°48, situées en annexe.

Au sujet de la protection du bocage et des haies :

- La Commission d'enquête demande l'avis du PETR au sujet de la mise en place d'une protection des haies qui serait forte à proximité des bourgs et souple pour celles qui en sont éloignées.
 Le Comité syndical du Pôle, après débat, estime que le niveau de protection doit être le même partout, des arrachages de haies ayant eu lieu de manière identique loin des bourgs ou à proximité.
- La Commission d'enquête demande l'avis du PETR au sujet de la mise en place de prescriptions visant à prévoir une compensation de « un pour un » en cas de coupes intempestives de haies.
 Le Comité syndical du Pôle, après débat, trouve la proposition intéressante et en valide le principe.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- PREND acte du procès-verbal établi par la Commission d'enquête du SCoT tel qu'il est présenté,
- O SOUMET, au Comité de suivi du SCoT, plusieurs adaptations inhérentes à la prescription n°48 telles qu'elles sont proposées ci-dessus,
- O SOUMET, au Comité de suivi du SCoT, son avis quant aux demandes de la Commission d'enquête sur la protection du bocage et des haies tel qu'il est exposé ci-dessus.

O.J N° 7 : CHAMBRE ÉCONOMIQUE DE L'AVALLONNAIS

<u>Désignation d'un représentant suppléant à l'assemblée générale de la Chambre économique de l'Avallonnais</u> (Rapporteur : le Président) : considérant la démission de Madame Nathalie BAU du Comité Syndical du PETR du Pays Avallonnais, le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour désigner un représentant suppléant pour siéger, le cas échéant, à l'assemblée générale de la Chambre économique de l'Avallonnais.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, DÉSIGNE Madame Nathalie LABOSSE en qualité de représentante suppléant pour siéger, le cas échéant, à l'assemblée générale de la Chambre économique de l'Avallonnais.

O.J N° 8 : QUESTIONS DIVERSES

- o En réponse à une question de Monsieur Philippe LENOIR, le Président explique qu'une action au titre de la santé environnementale pourrait être menée par les Communautés de Communes dans le cadre du Contrat local de santé.
- Monsieur Philippe LENOIR s'interroge sur l'accès au service public dans le cadre de l'implantation des écoles.
- Le Président informe qu'une réunion technique aura lieu le 12 juillet prochain à DIJON au sujet de la candidature du PETR du Pays Avallonnais au Service Public d'Efficacité Energétique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 15.